

Rapport moral de l'ann



Au-delà de son aspect réglementé, le rapport moral de la Fondation est l'occasion de présenter à ses administrateurs et à ses donateurs l'ensemble des missions accomplies au cours de l'année écoulée.

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités développées par 105 collaborateurs salariés de la Fondation Assistance aux Animaux et ses 280 bénévoles au cours de l'année 2011 pour accueillir, sauver et soigner des milliers d'animaux en souffrance dans les 19 établissements qu'elle gère en France.

Respectant l'éthique de ses statuts, le conseil d'administration, dans lequel quatre ministres de tutelle sont représentés, définit les orientations générales de ses missions et procède également au contrôle de la légalité de son fonctionnement.

La particularité d'Assistance aux Ani-

maux, seule fondation à avoir des refuges et des dispensaires, la confronte quotidiennement aux abandons (dans ses **refuges**) aux sévices (pour ses **enquêteurs**) ou à la maladie (dans ses **dispensaires**) auxquels elle doit faire face sans relâche.

Cette année encore, on note une augmentation de l'activité, due certainement à sa notoriété, mais aussi et surtout aux difficultés économiques qui conduisent à l'abandon ou à l'absence de soins.

Refuges

847 chiens et 544 chats ont trouvé asile cette année dans ses refuges



auprès de ceux déjà présents.

1371 d'entre eux ont, avant la fin du mois de décembre, trouvé un foyer par le canal des journées d'adoption, portes ouvertes, Noël des bêtes abandonnées, ainsi que de nombreux appels dans les médias.

D'autres attendent encore leur seconde chance au refuge car la Fondation ne pratique pas d'euthanasies de convenance.

Dispensaires

Dans ses cinq dispensaires d'utilité sociale (Paris, Toulon, Nice, Marseille, Bordeaux) se sont les stérilisations de chats sans maîtres qui dominent l'activité, auxquelles s'ajoutent les soins et opérations de 23 068 animaux malades ou blessés qui sont arrivés dans un état parfois critique car leurs propriétaires ne pouvaient



ée 2011

pas assumer les honoraires parfois inaccessibles de certains cabinets vétérinaires.

Petite retraite (< 450 € par mois), chômage, surendettement, RSA, fins de mois difficiles, tous les cas sociaux peuvent, pour une minime participation ou en totale gratuité, avoir enfin accès aux soins vétérinaires pour leur animal souvent seul compagnon de solitude.

Ces soins représentent pour la Fondation une lourde charge en salaires, pharmacie et frais divers qui s'ajoutent aux honoraires payés aux vétérinaires extérieurs (353 878 €) dont la Fondation est probablement le meilleur client.

Aussi, on ne peut que regretter l'hostilité manifestée par certains vétérinaires bordelais lors de l'ouverture du dispensaire, alors que l'on n'a jamais vu les médecins oser se plaindre de l'hôpital ou les marchands de meubles attaquer Emmaüs.

Des particuliers éloignés des dispen-

saires ont également reçus des aides (20 275 €) pour des soins importants.

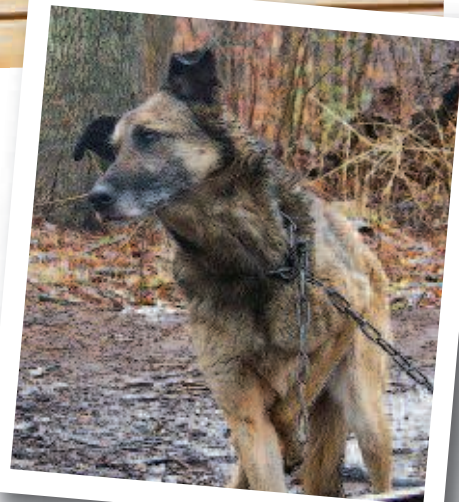
Enquêtes

Mais tous les animaux en détresse ne sont pas conduits à la porte des refuges ou des dispensaires, les misères les plus criantes sont cachées et nos enquêteurs salariés et bénévoles ont parcouru des milliers de kilomètres pour se porter à leur secours en urgence.

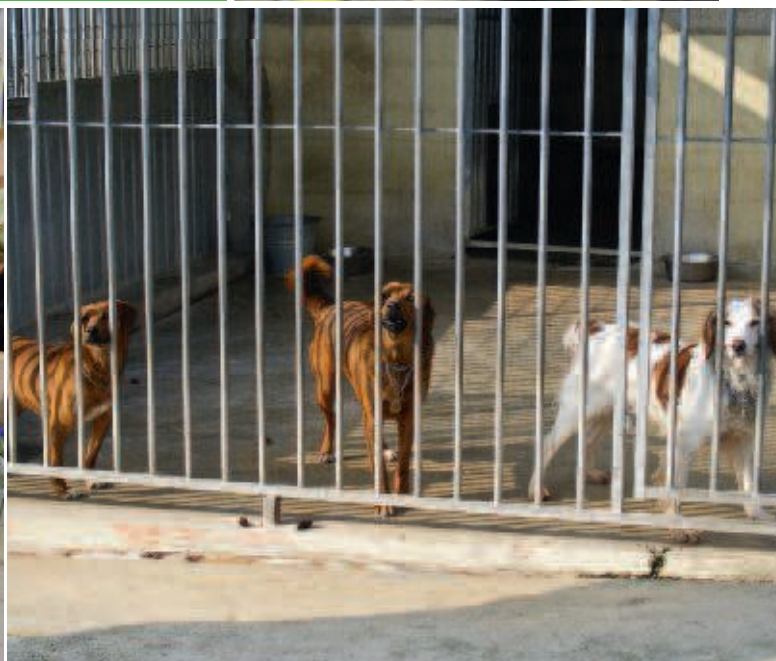
Nous n'oublions pas et nous remercions tous ceux qui nous ont alertés en signalant ►



Ils sont arrivés au refuge, ils ont été sauvés.



847 chiens et 544 chats ont trouvé asile cette année. 1 371 d'entre eux ont, avant la fin du mois de décembre, trouvé un foyer par le canal des journées d'adoption, portes ouvertes, Noël des bêtes abandonnées...





ont été conduits dans les refuges d'Assistance aux Animaux, ou bien lorsque cela était possible, confiés à des familles d'accueil.

Ces sauvetages, dont l'exemplarité a souvent été relayée par la presse, ont été consolidés par des actions en justice pour obtenir les condamnations dissuasives qui ont pour objet d'éviter la récidive.

Les jugements rendus en 2011 témoignent des efforts de nos avocats pour

convaincre les juges de la nécessité de sanctionner sévèrement la maltraitance sur les animaux.

34 affaires judiciaires ont été gagnées. Il s'agissait souvent d'élevages ignobles, illégaux avec des effectifs importants, comme de propriétaires violents ou complètement défaillants.

Ces dossiers plaidés avec conviction ont conduit à 18 amendes allant de 150 à 3 000 €, à la confiscation de 257 animaux,

► les chiens battus, enchaînés à vie, prisonniers de réduits sordides, les chats faméliques, malades, enfermés par dizaines dans des pièces, garages ou caves sans lumière à l'odeur insoutenable, des chèvres, moutons, ânes et chevaux aux membres cassés, déformés et souvent squelettiques.

C'est pour eux que 414 enquêtes ont été diligentées, parfois dans des conditions dangereuses car les tortionnaires d'animaux sont souvent violents et peu enclins au dialogue.

Dans les cas les plus difficiles, l'aide de la police ou de la gendarmerie s'est révélée indispensable pour procéder à la confiscation des animaux.

Ainsi, 257 animaux en grande difficulté



Les maisons de retraite, au nombre de cinq, ont été créées dès 1989. Les chiens ou les chats y vivent, par petits effectifs et en totale liberté.

à l'interdiction temporaire ou définitive de détenir des animaux (12) à 8 peines de prison avec sursis mais également à 7 peines de prison ferme allant de 3 mois à 2 ans.

Victoires amères certes, car la misère est partout présente, mais victoire quand même dans la mesure où ceux-là au moins ne recommenceront pas.

L'aspect financier de ces interventions n'est pas négligeable (déplacements, vétérinaires, avocats...), mais elles sont la priorité absolue de notre mission.

Maisons de retraite

Aux trois activités fondamentales – refuges, dispensaires et enquêtes – qui font l'image de la Fondation Assistance aux Animaux, s'ajoutent deux initiatives originales que sont les maisons de retraite et le volet éducatif.

Les maisons de retraite, au nombre de cinq, ont été créées dès 1989 pour répondre au souhait des personnes âgées soucieuses du devenir de leur petit compagnon lorsqu'elles viendront à disparaître. Les chiens ou les chats y vivent, par petits effectifs et en totale liberté.

Les places sont comptées, réservées longtemps à l'avance auprès du secrétariat qui organise si nécessaire les visites préalables.



Les sauvetages, dont l'exemplarité a souvent été relayée par la presse, ont été consolidés par des actions en justice pour obtenir les condamnations dissuasives qui ont pour objet d'éviter la récidive.



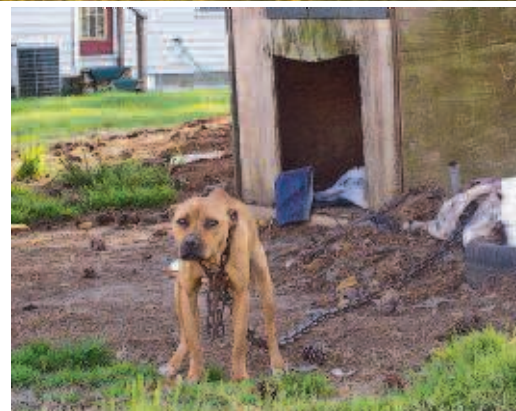
Pour eux, l'enfer est terminé.



Toujours dans un souci d'amélioration, l'une d'elles anciennement implantée à Louveciennes (Yvelines) vient d'être transférée dans le Sud-Ouest sur une propriété plus grande, que les animaux ont découvert avec bonheur sous le soleil.

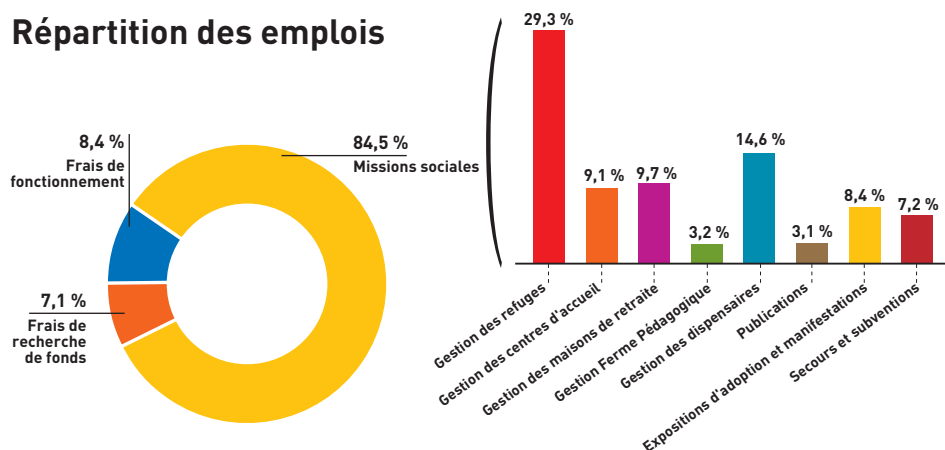
Ferme éducative

À l'autre extrémité de la vie, la Fondation s'attache à former une génération de jeunes enfants, eux qui seront les respon- ▶

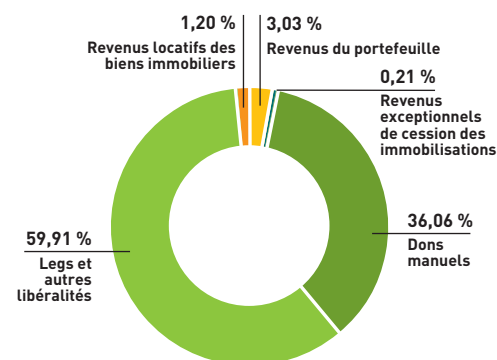


Activité de la Fondation **en chiffres**

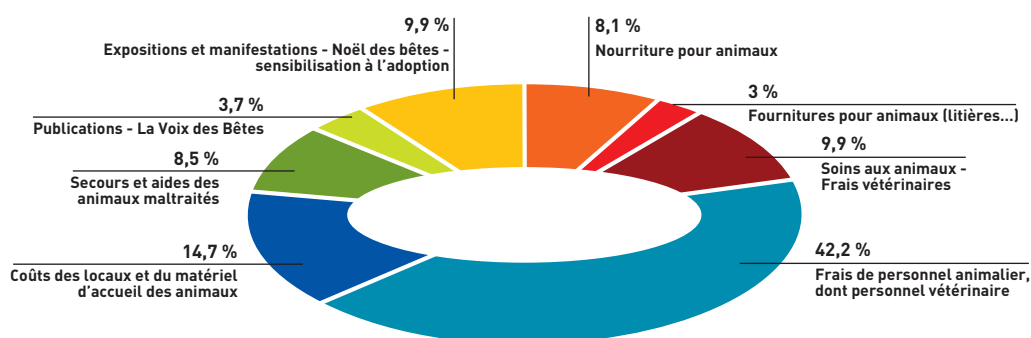
Répartition des emplois



Répartition des ressources



Répartition par nature des frais des missions sociales





► sables de demain, au respect de toute forme de vie.

La Ferme éducative et ses 108 animaux (chèvres, moutons, lapins, basse-cour, cochons, ânes, chevaux et vaches) accueille les enfants de l'école primaire pour apprendre à leur contact à mieux les comprendre pour mieux les défendre.

819 enfants de 6 à 11 ans sont venus ainsi pendant la belle saison, nourrir, brosser, abreuver et soigner les animaux de la ferme de Marie-Antoinette à Versailles. Un programme éducatif en quatre volumes « homme et animaux » complète cet enseignement pratique et est proposé aux enseignants qui le souhaitent pour instruire les enfants qui ne peuvent se rendre à la ferme.



Communication et actions

La sensibilisation des adultes passe elle par la diffusion de la revue *La Voix des bêtes*, un bimestriel adressé à tous les donateurs. Cette revue informe et conseille ses lecteurs sur tous les sujets de fond ou d'actualité qui permettent une meilleure intégration de l'animal dans la société. Environ 250 000 exemplaires ont été ainsi diffusés cette année qui s'ajoutent des opérations de communication.

Au-delà de ces réalisations spécifiques, la Fondation Assistance aux Animaux se préoccupe toujours de faire évoluer le statut de l'animal et l'indispensable défense

de ses droits.

La législation qui le protège fait l'objet de toute l'attention de ses dirigeants qui participent aux travaux de la commission nationale consultative de la protection animale au ministère de l'Agriculture pour l'élaboration des lois, décrets et arrêtés qui les concernent.

Toutes ces actions ont un coût, heureusement assumé par des donateurs fidèles, en légère augmentation cette année (3 %), qui au vu des résultats obtenus et de la réalité des établissements d'accueil et de soins pour les animaux, renouvellent chaque année leur confiance et leur soutien à Assistance aux Animaux.

Par sa reconnaissance d'utilité publique, Assistance aux Animaux est exonérée des droits de succession sur les legs et permet aux donateurs de déduire de leurs impôts (IRPP ou ISF) une grande partie de leur don, apportant ainsi une aide indispensable à la Fondation.



Toutes ces actions ont un coût, heureusement assumé par des donateurs fidèles qui renouvellent leur confiance et leur soutien à la Fondation Assistance aux Animaux chaque année.



Au plan purement administratif, les incontournables frais de gestion ont été réduits à l'essentiel (8,5 %) et sont les plus bas du secteur, plaçant la Fondation Assistance aux Animaux en tête des organismes les mieux gérés.

En outre, cette gestion fait l'objet d'un contrôle permanent d'un cabinet extérieur d'expertise comptable (Scacchi et Cie), lui-même placé sous le contrôle d'un organisme de commissariat aux comptes (Price Waterhouse Coopers Audit) qui sont les garants de la transparence des comptes soumis à l'examen du conseil d'administration.

Administrateurs, salariés, bénévoles et donateurs de la Fondation Assistance aux Animaux ont tous contribué à l'élaboration de ce rapport, et c'est à chacun d'eux que j'adresse mes plus sincères remerciements en les assurant de ma volonté de faire avec eux, encore plus et mieux l'an prochain. ■

Jean-Noël Alessandri,
Président